

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 11457  
Numéro SIREN : 820 282 309  
Nom ou dénomination : 165 TEMPLE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 103898



2013395901



**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS**

1, QUAI DE LA CORSE  
75198 PARIS CEDEX 04  
0 891 01 75 75  
www.tjc.paris.fr

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
**PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : 165 TEMPLE

Numéro RCS : 820 282 309

Numéro Gestion : 2016B11457

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 255 R SAINT HONORE  
75001 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R103898 (2020 133959)

Date du Dépôt : 14/10/2020

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 24/06/2020

Décision 1 : Reconstitution de l'actif net

fait à Paris, le 14 octobre 2020

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

14 OCT. 2020

Sous le N° : R103898



168 11457

165 TEMPLE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 255 rue Saint Honoré - 75001 Paris  
820 282 309 R.C.S. Paris

(ci-après désignée la « Société »)

EC 24.06.20 RH

EXTRAIT  
DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES  
DES ASSOCIES PRISES EN ASSEMBLEE LE 24 JUIN 2020

[...]

**QUATRIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés constate, sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, que le capital social s'élève à 1 000 euros et que les capitaux propres s'élèvent à 151 327 euros et qu'en conséquence, les capitaux propres de la Société, étaient au 31 décembre 2019, reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social et qu'il y a lieu de faire supprimer de l'extrait Kbis de la Société la mention de la continuation de la Société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**CINQUIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

[...]

*Pour extrait certifié conforme*

Le président  
Jonathan Guerbato

